

Le PRÉSIDENT: M. Johnston propose que nous imprimions deux cents copies en français et sept cents copies en anglais des témoignages. En faveur?

Adopté.

Nous devrions substituer un sous-comité du programme. C'est l'habitude d'avoir une motion à cet égard; nous nous entendrons ensuite avec les représentants des divers partis relativement au choix de ceux qui en feront partie.

M. MUTCH: Je propose que le sujet soit laissé à la discrétion du président, après que nous aurons adopté une motion instituant le sous-comité.

Le PRÉSIDENT: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion de M. Mutch à l'effet qu'un sous-comité du programme soit institué et que les noms des membres désignés soient communiqués à la prochaine réunion le disent. Nous pourrions procéder dès maintenant. Je suppose, monsieur Green, que vous pouvez parler pour votre groupe?

M. NOWLAN: Monsieur le président, ne pourrions-nous pas d'abord en établir le nombre.

Le PRÉSIDENT: Et les membres du C.C.F.?

M. ARGUE: Je propose M. Clarey Gillis.

Le PRÉSIDENT: Et du Crédit social?

M. JOHNSTON: Je propose M. Low.

Le PRÉSIDENT: M. Low est-il membre du Comité?

Des VOIX: Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez entendu la motion, soit que nous nommions un sous-comité du programme composé de six membres dont j'indiquerai les noms. Tous ceux pour la motion?

Adopté.

Voici maintenant les noms des membres du comité: MM. Mutch, MacNaught, Benidickson, Gillis, Low et Green. Je désire que, si possible, le sous-comité du programme se réunisse immédiatement après l'ajournement de la présente séance.

Combien de fois désirez-vous que le Comité siège, deux fois par jour?

Des VOIX: Non, non.

Le PRÉSIDENT: C'est aujourd'hui le 5 novembre, et nous avons un sujet de grande envergure.

M. JOHNSTON: A tout événement, vous ne le finirez pas cette session.

M. MUTCH: Nous pouvons le commencer de cette façon.

M. JOHNSTON: Je ne suis pas d'avis que nous siégions pendant les séances de la Chambre.

M. GREEN: Nous pourrions peut-être trancher la question lorsque nous connaissons le travail qu'il y a à faire.

Le PRÉSIDENT: C'est une bonne idée. Nous pouvons peut-être laisser la question en suspens. Je crois aussi que lorsque nous aurons des témoins de l'extérieur, nous pourrions peut-être voir à les accommoder, en siégeant deux fois par jour, s'ils le veulent.

M. GREEN: Est-ce que des demandes de permission de venir témoigner ont été reçues?

Le PRÉSIDENT: Non. Ce que j'avais à l'idée, monsieur Green, c'est que nous pourrions d'abord entendre les représentants des deux compagnies de chemin de fer; le sous-comité du programme discuterait toute question quant à ceux qui devraient être invités à nos séances; nous pourrions aviser tous les groupes intéressés, leur laissant entendre qu'ils sont les bienvenus, mais non pas requérir leur présence.